



ICAO

## Sixième réunion du Sous-groupe Gestion de l'infrastructure et de l'information (IIM/SG6)

Nairobi, 31 juillet - 3 août 2023

### Point 2 — État d'avancement des conclusions et décisions des réunions IIM/SG5 et APIRG/25 applicables au Sous-groupe

#### WP2.3 – État d'avancement des conclusions et décisions pendantes des réunions APIRG/21 à APIRG/24

(Note présentée par le Secrétariat)

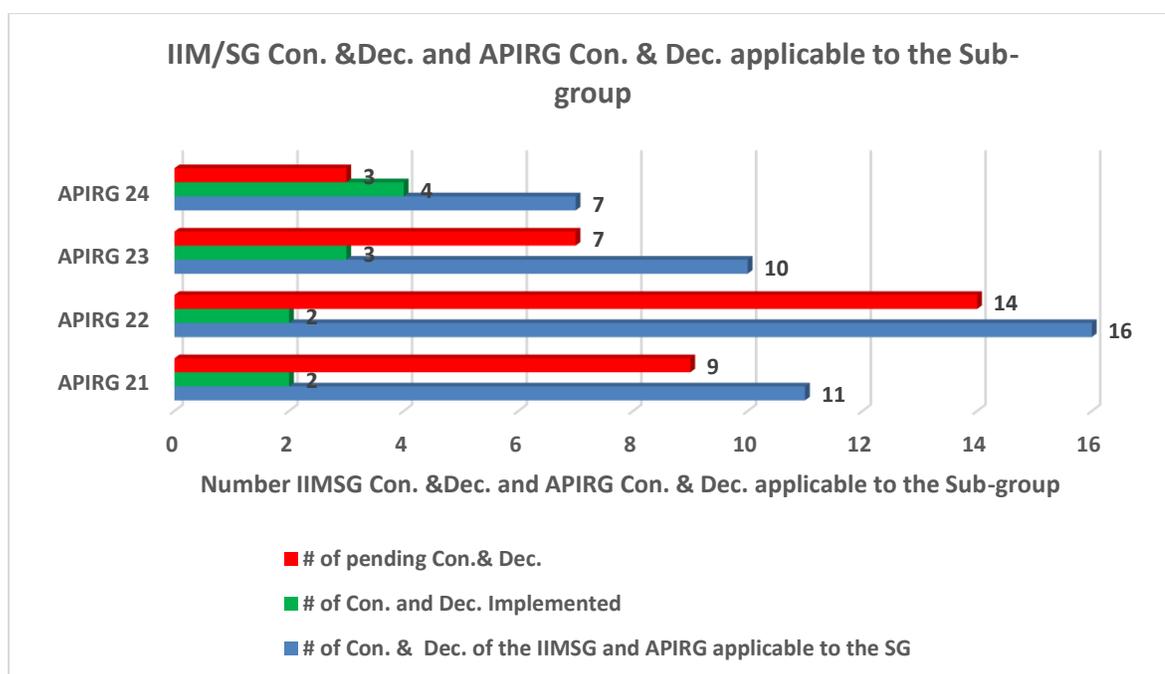
<b>RÉSUMÉ</b>	
<p>La présente note de travail fournit un aperçu général de l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions pendantes des réunions du Sous-groupe et de l'APIRG pour la période comprise entre les réunions APIRG/21 et APIRG/24.</p> <p>La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3 de la présente note de travail.</p>	
<i>Références</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manuel de procédures d'APIRG</li> <li>▪ Rapport de la réunion APIRG/21</li> <li>▪ Rapport de la réunion APIRG/22</li> <li>▪ Rapport de la réunion APIRG/23</li> <li>▪ Rapport de la réunion APIRG/24</li> </ul>
<i>Objectifs stratégiques connexes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A – Sécurité de l'aviation</li> <li>▪ B — Capacité et Efficacité de la navigation aérienne</li> </ul>

## 1. INTRODUCTION

- 1.1. Aux termes du Manuel de procédures d'APIRG, le Sous-groupe consigne les résultats de ses réunions sous forme de Conclusions et Décisions qui sont définies comme suit :
- Les **conclusions** portent sur des questions qui, aux termes du mandat du Groupe, appellent l'attention directe des États et pour lesquelles une suite complémentaire est requise, sur initiative du Secrétaire conformément aux procédures établies en la matière;
  - Les **décisions** concernent les modalités de travail internes au Groupe et à ses sous-groupes.
- 1.2. Les conclusions et les décisions jugées pertinentes par le Sous-groupe peuvent être sélectionnées pour être soumises à la prochaine réunion de l'APIRG au cas leur état d'avancement a évolué.
- 1.3. Par ailleurs, à chacune de ses réunions, le Sous-groupe fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des précédentes conclusions et décisions. En fonction des résultats enregistrés dans la mise en œuvre des conclusions et des décisions ayant un lien avec les missions du Sous-groupe, les États et les organisations sont constamment priés de veiller à la résolution rapide des questions pendantes.

## 2. ANALYSE

- 2.1. À chacune de ses réunions, le Sous-groupe IIM examine l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et des décisions de la réunion précédente et des conclusions et décisions de l'APIRG qui lui sont applicables.
- 2.2. La figure 1 donne un aperçu général de l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions du Sous-groupe et des conclusions et des décisions de l'APIRG applicables au Sous-groupe IIM.



- 2.3. Le nombre de conclusions et de décisions pendantes varie entre 3 et 14, et le nombre de celles dont la mise en œuvre est achevée varie entre 3 et 9.
- 2.4. Les réunions ont invité instamment les États et les organisations à prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre des conclusions et des décisions pendantes, mais aucune analyse de la pertinence de ces questions n'a été effectuée pour confirmer ladite pertinence et décider d'ajouter celles dont la pertinence est reconnue aux résultats de la réunion en cours.
- 2.5. En conséquence, certaines conclusions et décisions accusent du retard ou sont reformulées en tant que résultats des réunions ultérieures.
- 2.6. Il est proposé que chaque réunion du Sous-groupe évalue la pertinence des conclusions et des décisions pendantes de la précédente réunion afin d'ajouter celles qui sont encore valables aux résultats de la présente réunion et de supprimer celles jugées sans intérêt.

### **3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION**

- 3.1. La réunion est invitée à :
  - a) Prendre acte des informations contenues dans la présente note de travail ;
  - b) Identifier les conclusions et les décisions pendantes, ainsi que les principaux intervenants qui doivent se pencher sur les difficultés rencontrées.

*Projet de décision 6/XX de la réunion IIM/SG6 — [Titre]*

*Il est décidé que ;*

.....